

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 3575 à 3584

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« la moitié »

le taux :

« 70 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3575	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3576	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3577	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3578	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3579	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3580	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3581	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3582	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3583	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3584	de	M.	André CHASSAIGNE